**Modifications à nos critères d’agrément   
pour les événements parrainés par l’industrie**

Novembre 2017

**Objet**

Nous tenons à préciser nos exigences quant aux activités parrainées par l’industrie qui pourraient entraîner des conflits d’intérêts en vue de notre agrément. Dans certains cas, ces activités peuvent respecter les lignes directrices du Collège Royal des médecins, mais non l’essence des lignes directrices de l’Université d’Ottawa.

1. Présence de bailleurs de fonds ou de commanditaires
   1. Favoriser la présence de plus d’un commanditaire à un événement.
   2. Les critères ci-dessous s’appliquent obligatoirement lorsqu’il n’existe qu’un seul commanditaire.
   3. En la présence de plusieurs commanditaires, l’examinateur détermine à sa discrétion si les critères ci-dessous s’appliquent ou non.
2. Conflit d’intérêts

Dans la demande et dans la présentation au public :

* 1. Communiquer de quelle façon le conférencier s’est assuré d’éviter tout conflit d’intérêts, notamment :
     1. Dans la demande, décrire les données probantes pour toute affirmation ou déclaration au sujet de contenu qui se rapporte à cette industrie.
     2. Pendant l’événement, présenter les données probantes pour toute affirmation ou déclaration au sujet de contenu qui se rapporte à cette industrie.
  2. Fournir d’autres solutions de contenu que celui fourni par le commanditaire de l’industrie (s’il y a lieu).
  3. Fournir les avantages et les désavantages du contenu, du produit ou de la technique.

1. Coûts de participation
   1. Les coûts d’inscription doivent équivaloir ou être supérieurs au coût du repas, si un repas est servi.
2. Repas
   1. Un repas modeste peut être servi pour les événements de deux heures ou plus.
3. Participation de l’industrie
   1. Le demandeur doit préciser le degré de participation de l’industrie
   2. Le demandeur doit préciser que les représentants de l’industrie n’interviendront aucunement au cours de la présentation.

Pour toute question ou tout commentaire, veuillez communiquer avec le Bureau du développement professionnel continu.

Robert Parson, directeur, Éducation et agrément

Dr Paul Hendry, vice-doyen, Développement professionnel continu